

Délibération n°180-2024
COMITÉ DE DIRECTION
DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024

Office de Tourisme Rumilly - Albanais

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Rumilly - Albanais, dûment convoqué le 2/10/2024, s'est réuni le 10/10/2024 dans les locaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sis 3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly.

Membres du Comité de Direction présents (dont 8 votants) :

Mme Chloé AIGON, M. Serge BERNARD-GRANGER, M. Sylvain BISTON, Mme Marilyn BLANC, Mme Christine BOICHET-PASSICOS, M. Yannick CLEVY, M. Jean-Philippe JOUBERT, M. Nicolas TRUFFET.

Membres du Comité de Direction excusés ou absents :

M. Michel ABRY, M. Denis BLANC, M. Jean-Michel BLOCMAN, M. Philippe CAMUS, M. Éric CHASSAGNE, M. Jean-Pierre FAVRE, Mme Maude GALMICHE, M. Pascal GRILLET, Mme Léa JOURDAIN, Mme Estelle JUGE, Mme Catherine LANSARD, M. Christophe LERAY, Mme Chantal MARCHAND, Mme Myriam MOUMEN, Mme Françoise PAILLE, M. Jean-François PERISSOUD, M. Alain PERRIER, M. François RAVOIRE, Mme Nathalie REVILLARD, M. David TOUZET.

Autres présents :

Mme Marlène JACQUET (directrice)



OBJET

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES EN UNE « REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES »

Vu la délibération du Comité de Direction en date du 4 janvier 2012 décidant la création d'une régie de recettes permettant l'encaissement des recettes suivantes :

- Les prestations commerciales ;
- Les produits de la boutique ;
- Les fiches de randonnées ;
- Le cyber – Espace ;

- Les photocopies ;
- Les visites guidées réalisées par l'Office de Tourisme non soumises à convention ;
- Les ventes sous convention commerciale ;

Vu l'arrêté de création de la régie de recettes n° 01-2012 daté du 20 mars 2012 ;

Vu l'avenant à l'arrêté n° 01-2012 du 28 juillet 2017 décidant d'ajouter les Chèques Vacances comme mode de recouvrement possible des recettes ;

Considérant que la régie de recettes en place a pour objectif de procéder aux encaissements des produits listés dans le premier visa ;

Considérant que dans le cadre du dépôt-vente géré par l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais, la régie d'avances permettra dans un second temps au régisseur de régler les déposants, par virement via son compte DFT, et cela conformément aux conventions en place entre le dépositaire et les déposants ;

Considérant qu'il s'avère ainsi nécessaire de modifier le statut de la « régie de recettes » actuelle en instituant une « régie de recettes et d'avances » ;

Vu l'avis favorable en date du 9 octobre 2024 de Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Rumilly ;

- ⇒ Il est proposé au Comité de Direction d'accepter le changement de statut de la régie de recettes existante par une « régie de recettes et d'avances » à compter du 1^{er} janvier 2025 et d'autoriser les paiements par virement. Une fois son caractère exécutoire, il appartiendra à l'ordonnateur de l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais de prendre les arrêtés en conséquence.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ACCEPTE le changement de statut de la régie de recettes existante par une « régie de recettes et d'avances » à compter du 1^{er} janvier 2025 et **AUTORISE** les paiements par virement.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Nicolas TRUFFET

